

Ref. IAD15

## Sécurité et autonomie dans les déplacements

### OBJECTIFS

- ▶ Permettre aux ouvriers(ères) d'ESAT/EA de mieux connaître et respecter le code de la route et les règles de sécurité, lors de leurs déplacements (à pied, vélo, cyclomoteur, voiture sans permis, transport en commun).
- ▶ Leur permettre de mieux se repérer pour une plus grande autonomie.

### PROGRAMME

- ▶ Le véhicule
  - le vélo, le cyclo, le scooter, la voiturette
  - les organes importants
  - les éléments à vérifier et à entretenir
- ▶ La signalisation
  - la signalisation lumineuse
  - les panneaux de signalisation
- ▶ Les intersections et les priorités de passage
  - les règles de priorité à vélo, à scooter, à pied, en voiturette
  - le marquage au sol
  - le positionnement sur la chaussée
- ▶ La sécurité routière
  - les dangers : vitesse, téléphone, alcool et drogue (éthylotest), médicaments
  - la visibilité (port du gilet jaune)
  - les distances de sécurité, distances de freinage
  - tenir compte de la météo
  - les documents obligatoires (assurance, BSR et ASSR...)
- ▶ Les règles à respecter dans les transports en commun
  - les règles de sécurité
  - les règles de bonne conduite
- ▶ Se déplacer d'un point à un autre
  - identifier le moyen le plus rapide et le plus sûr pour aller d'un point à un autre
  - savoir lire un plan et se repérer



**Méthodes pédagogiques** : Apports théoriques, législatifs, mises en situation, travail en sous-groupes, vidéo

Remise d'un support écrit. Evaluation des acquis en début et fin de stage.

**Personnes concernées / Prérequis** : Ouvriers(ières) d'ESAT/EA

La maîtrise de la lecture et de l'écriture est facilitante pour ce stage

**Animation** : Intervenant éducatif

**Nombre de participants** : personnes maxi

**DPC** : nous consulter

**Durée** : 4 jours, soit 28 heures

## INTRA

Ce stage peut être organisé dans votre établissement avec un tarif groupe.

